

## ARRETE N° 2021-204

**Objet : Liste d'aptitude pour l'accès au grade d'ingénieur territorial au titre de la promotion interne – Année 2021 (dressée au titre de l'article 11 du décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié)**

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et plus particulièrement l'article 39,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux Centres de gestion,

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°2021-105 du 28 avril 2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion relatives à la promotion interne des collectivités et établissements publics affiliés au Centre de gestion de la Savoie,

Considérant que 12 recrutements de fonctionnaires du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ont été recensés dans l'ensemble des collectivités territoriales et établissements affiliés permettant 4 inscriptions de fonctionnaires au titre des articles 10 et 11 du décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié,

Considérant qu'aucun des candidats ne justifie de la réussite à l'examen professionnel d'ingénieur territorial,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste d'aptitude au grade d'ingénieur territorial au titre de la promotion interne pour l'année 2021 est dressée ainsi qu'il suit en application de l'article 11 du décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié :

BELLET Christophe	Entente interdépartementale Rhône-Alpes pour la démoüstication
DAVANZO Frédéric	Communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan
SCHROEDER Yanick	Mairie de Drumettaz-Clarafond
SEUX Amandine	Mairie des Belleville

**Article 2** : La nomination pourra intervenir au plus tôt à compter de la date d'affichage de la liste d'aptitude au siège social du Centre de gestion de la Savoie.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de 2. mois à compter de la date d'affichage.

**Article 4** : Le Directeur général du Centre de gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Savoie, affiché au Centre de gestion et diffusé sur le site internet du Centre de gestion de la Savoie.

Fait à Porte-de-Savoie, le 30 septembre 2021



Le Président,

Auguste PICOLLET

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au Représentant de l'Etat le : **30 SEP. 2021**  
Et affiché dans les locaux du Centre de gestion de la Savoie le : **30 SEP. 2021**



Le Président,

Auguste PICOLLET